

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'attribution de dotations
de fonctionnement complémentaires
pour 2018 aux collèges publics**

Rapport n° CP/2018/086

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport répond en grande partie à l'axe 2 du rapport "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

**1. Proposition de dotation de fonctionnement complémentaire aux collèges
Hans Arp et l'Esplanade de Strasbourg au titre du chauffage urbain**

Les collèges Hans Arp et l'Esplanade de Strasbourg sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles,
Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Département du Bas-Rhin a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général du Bas-Rhin N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés, doivent être prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

Conformément à cette décision, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 9 332,23 € aux collèges ci-dessous pour couvrir les charges P3, soit :

- STRASBOURG Esplanade : 4 440,19 € (année 2017)
- STRASBOURG Hans Arp : 4 892,04 € (2^{ème} semestre 2017)

2. Proposition d'attribution d'une dotation de fonctionnement complémentaire aux collèges Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim et Paul Wernert d'Achenheim au titre du règlement conjoint des budgets 2018 de ces collèges

En application de l'alinéa e) de l'article L.421-11 du code de l'éducation, en cas de désaccord, le budget est réglé conjointement par la collectivité de rattachement et l'autorité académique. Il est alors transmis au représentant de l'Etat et devient exécutoire.

- **Collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim**

Le total des dépenses des charges de viabilisation de 2014 à 2016 s'est élevé à 105 080 € sur les 3 ans, soit en moyenne 35 027 € par an. Il s'avère que la dotation de viabilisation 2018 a été prise en compte par erreur à hauteur de 28 000 €, soit une différence de 7 026 € par rapport au réel constaté.

Il est ainsi proposé de prendre en compte la moyenne des dépenses réelles des années 2014 à 2016 pour établir le montant des charges prévisionnelles de viabilisation 2018.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim un complément de dotation de fonctionnement pour la viabilisation de 2018 de 7 302 €, au titre du règlement conjoint du budget primitif 2018 du collège.

- **Collège Paul Wernert d'Achenheim**

Il est proposé d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire de 15 637 € dont, 6 000 € pour le service de restauration et hébergement et 9 637 € en prévision d'augmentations de charges au service « administration et logistique ».

L'équilibre budgétaire sera assuré par un prélèvement de 64 213 € sur le fonds de roulement.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer au collège Paul Wernert d'Achenheim un complément de dotation de fonctionnement, au titre du règlement conjoint du budget 2018, de 15 637 € dont, 6 000 € pour le service de restauration et hébergement et 9 637 € en prévision d'augmentations de charges au service « administration et logistique ».

3. Proposition d'attribution de financements pour la réparation et l'acquisition d'équipements divers

Compte tenu des devis présentés, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation complémentaire pour les réparations d'équipements spécifiques :

TERRITOIRE	COLLEGE		EQUIPEMENT	MONTANT
NORD	DRUSENHEIM	du Rhin	chambres froides de la demi-pension	1 026,60 €
	HOERDT	Baldung Grien	friteuse, four et chambre froide de la demi-pension	2 342,40 €
	REICHSHOFFEN	Françoise Dolto	chambre froide de la demi-pension	1 800,00 €
SUD	MUTZIG	Louis Arbogast	vitrine réfrigérée de la demi-pension	4 529,50 €
EUROMETROPOLE	ESCHAU	Sébastien Brant	système de sécurité incendie	4 714,67 €
			TOTAL	14 413,17 €

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 22 mars 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	10 500 000,00 €	1 106 205,90 €	46 684,40 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 46 684,40 €, soit :

- 9 332,23 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les collèges suivants :
 - . STRASBOURG Esplanade : 4 440,19 € (année 2017) ;
 - . STRASBOURG Hans Arp : 4 892,04 € (2ème semestre 2017) ;
- 7 302 € au collège Katia et Maurice Krafft d'Eckbolsheim au titre de la réévaluation des charges prévisionnelles de viabilisation 2018 ;
- 15 637 € au collège Paul Wernert d'Achenheim, dont 6 000 € au titre du service de restauration et d'hébergement et 9 637 € en prévision d'augmentation de charges au service "administration et logistique" ;
- 14 413,17 € pour couvrir les frais de réparation des équipements spécifiques des collèges suivants :

Territoire Nord :

- . DRUSENHEIM du Rhin : 1 026,60 € (chambres froides de la demi-pension) ;*
- . HOERDT Baldung Grien : 2 342,40 € (friteuse, four et chambre froide de la demi-pension) ;*
- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 1 800,00 € (chambre froide de la demi-pension) ;*

Territoire Sud :

- . MUTZIG Louis Arbogast : 4 529,50 € (vitrine réfrigérée de la demi-pension) ;*

Eurométropole :

- . ESCHAU Sébastien Brant : 4 714,67 € (système de sécurité incendie).*

Strasbourg, le 29/03/18

Le Président,



Frédéric BIERRY